

RÉGLEMENT PARTICULIER TROPHÉE MOTO HDF

Les 20 et 21 JUILLET 2024

L'ASM de Croix (C2175) organisateur administratif organise son épreuve ci-dessus dénommée.

Les catégories vitesse retenues sont :

- Les catégories du Championnat de Ligue HDF/IDF : **600 cc** (maximum 600cc 4cylindres 4T, 675cc 3 cylindres 4T, 750cc Bicylindres 4T) + **1000 cc** (de 601cc à 1000cc 3 et 4 cylindres, Jusqu'à 1300cc Bicylindres) à partir de l'année 2000. Option Rookie Challenge avec classement.
- WBB Belgique
- 500 CUP

La catégorie en endurance est nommée :

- Trophée LH Racing

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du code du sport.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Directeur de course	Lionel ROUET
Directeur de course adj.	Nicolas DUPUIS Cyril DEMILLY
Délégué FFM	Laurent LAMBERT
Membres du Jury	Géry PANET
Commissaire technique resp.	Jacques DEUDON
Commissaire technique	Arnault COFFIN
Commissaire technique	Philippe CATELAIN
Commissaire technique	Aurélie SEDILLE
Responsable chronométrage	Thierry DEGRANGE
Chronométrateur fédéral	Jean Luc PELLOILLE
Chronométrateur fédéral	Isabelle PELLOILLE
Chronométrateur fédéral	Arnold FORESTIER

ARTICLE 3 - CONCURENENTS & ENGAGEMENTS

Pourront disputer l'épreuve, les coureurs de toute nationalité, détenteurs d'une licence NCO, LUE ou NJC délivrée par la F.F.M. et valable pour l'année en cours.

La participation à ces catégories pourra également se faire ponctuellement avec une licence une manifestation souscrite sur le site de la FFM (www.ffmoto.org)

Aucune licence une manifestation ne sera délivrée sur place.

Pour être valide chaque demande doit être accompagnée du montant des droits fixés à :

- 270 € / pilote en vitesse
- 590 € / équipage en endurance

Tout concurrent ayant reçu une confirmation d'engagement est assuré de participer à une séance qualificative et à deux courses minimums.

Aucun remboursement des engagements ne sera effectué sauf cas de force majeure à l'appréciation de l'organisateur.

ARTICLE 4 - CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les opérations de contrôle administratif et technique auront lieu :

- Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- Samedi de 7h30 à 8h30.

Chaque pilote devra obligatoirement se présenter aux opérations de vérifications administratives avec sa licence en cours de validité et sa confirmation d'engagement ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30' après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION

Médecins : 2

Nombre de secouristes : 4

Hôpital le plus proche : CH Arras

Ambulances : 2

Nombre d'OCP : 6 postes x 3 commissaires

Temps de trajet : 30'

ARTICLE 7 - SITE DE PRATIQUE

CIRCUIT DE CROIX EN TERNOIS – licence 009 – grade 3 – valable jusqu'au 24/03/2025

Longueur du circuit : 1.9 km

Largeur minimum piste : 9 mètres

Capacité motos essais : 34

Capacité motos course : 28

Rappel : l'attestation d'assurance RCO et les horaires seront annexés au présent règlement.

Visa du MC ASM Croix

Date :

Visa de la Ligue HDF

Date :

Visa de la FFM

Date :